



REGLEMENT DU CONCOURS DE JOURNALISME DE LA SADC

Le Secrétariat de la SADC annonce le lancement du Concours 2013 de journalisme. Les deux concours couvriront les catégories suivantes: journalisme écrit, journalisme radio, journalisme télévisuel et journalisme photo. Les candidats sont invités à soumettre leurs entrées accompagnées d'une preuve de leur nationalité au jury national dans leurs pays respectifs.

Règlement

- (a) Les entrées doivent avoir été publiées ou diffusées entre janvier et décembre de l'année précédant les concours (soit l'année 2012) par un média enregistré ou autorisé, ou publiées sur son site Web dans l'un quelconque des Etats membres de la SADC.
- (b) Les thèmes des entrées doivent porter sur les enjeux de l'intégration régionale et les activités qui œuvrent à sa promotion dans la région de la SADC :
 - (i) Les entrées porter sur les enjeux de l'intégration régionale et les activités qui œuvrent à sa promotion dans la région de la SADC.
- (c) Le concours est ouvert aux journalistes qui sont des nationaux de la SADC à l'exception de ceux travaillant pour les institutions sous contrat avec la SADC ainsi que le personnel du Secrétariat de la SADC.
- (d) Toutes les entrées doivent avoir été produites dans l'une des langues de travail de la SADC (anglais, français, portugais). Elles sont à soumettre telles qu'elles ont été publiées ou diffusées (coupures de journaux, article posté sur un site Web, dans des magazines, enregistrement audio sur CD ou vidéo sur DVD, etc.).
- (e) Le concours couvre les catégories suivantes :
 - (i) **Journalisme écrit** : article ou reportage publié dans les journaux, dans des bulletins de nouvelles ou sur un site Web ;

Etats membres:

Afrique du Sud	République démocratique du Congo	Malawi	Namibie	République-Unie de Tanzanie
Angola	Lesotho	Maurice	Seychelles	Zambie
Botswana	Madagascar	Mozambique	Swaziland	Zimbabwe

Adresser toute correspondance au Secrétaire exécutif

- (ii) **Journalisme radio** : matériaux diffusés à la radio ;
- (iii) **Journalisme télévisuel** : matériaux diffusés à la télévision ;
- (iv) **Journalisme photo** : images publiées, avec légendes ou sous-titres.
 - *Les entrées pour la catégorie « journalisme écrit » comporteront entre 600 (six cents) et 2.000 (deux mille) mots.*
 - *Les reportages radio ou TV seront d'une durée minimale de 5 (cinq) minutes et d'une durée maximale de 30 (trente) minutes et doivent être accompagnés d'une transcription dans l'une quelconque des trois langues de travail de la SADC.*
- (f) Les entrées seront soumises aux Jurys nationaux de sélection respectifs des Etats membres au plus tard le **31 mars 2013**.
- (g) Les dossiers de candidature doivent indiquer l'adresse, le numéro de téléphone et, éventuellement, le no. de télécopie et l'adresse électronique du journaliste. Y joindre également une photo passeport.
- (h) Les entrées nationales seront initialement visées et évaluées par les Jurys nationaux de sélection dans chaque Etat membre, qui désigneront les gagnants de chacune des quatre catégories et soumettront les candidatures au Jury régional d'attribution des prix, via le Secrétariat de la SADC au plus tard le 31 mai 2013. Le Secrétariat de la SADC ne saurait être tenu responsable de toute perte ou de tout dommage causé aux travaux ou matériaux soumis.
- (i) Le Jury régional décidera des meilleurs travaux régionaux à récompenser.
- (j) Le Jury régional se réserve le droit de n'accorder aucune récompense s'il estime qu'aucun des travaux soumis ne mérite d'être primé.
- (k) La décision du Jury régional sera sans appel.
- (l) Les lauréats seront annoncés et les prix remis lors d'une cérémonie qui se tiendra à l'occasion du 33^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC.
- (m) Une récompense de **2.000 \$US** sera décernée dans chacune des catégories (journalisme écrit, journalisme radio, journalisme télévisuel et journalisme photo).
- (n) Les récompenses monétaires seront accompagnées d'un certificat signé par le Président de la SADC.

Etats membres:

Afrique du Sud	République démocratique du Congo	Malawi	Namibie	République-Unie de Tanzanie
Angola	Lesotho	Maurice	Seychelles	Zambie
Botswana	Madagascar	Mozambique	Swaziland	Zimbabwe

Adresser toute correspondance au Secrétaire exécutif

- (o) Les prix seront remis directement aux lauréats. Au cas où l'un d'entre eux serait dans l'impossibilité d'assister à la cérémonie, le Secrétariat de la SADC prendra les dispositions nécessaires pour qu'il reçoive sa récompense dans son pays.

Pour des renseignements complémentaires, s'adresser au Comité national de sélection et aux Coordonnateurs des médias dans chaque Etat membre.

Etats membres:

Afrique du Sud	République démocratique du Congo	Malawi	Namibie	République-Unie de Tanzanie
Angola	Lesotho	Maurice	Seychelles	Zambie
Botswana	Madagascar	Mozambique	Swaziland	Zimbabwe

Adresser toute correspondance au Secrétaire exécutif